



“La voix des PME en Europe”

Communiqué de Presse

FOR IMMEDIATE RELEASE

Convention Européenne: Les PME européennes souhaitent un recours plus fréquent au vote à la majorité qualifiée

Bruxelles, le 7 mars 2003. «Les représentants des associations nationales des PME en Europe sont en faveur d’un recours plus fréquent au vote à la majorité qualifiée au Conseil des Ministres » Il s’agit d’un des messages clés délivré par des représentants des associations nationales des PME en Europe à l’occasion du deuxième Sommet de l’Artisanat et des PME à Rome organisée par l’UEAPME, la fédération européenne des employeurs PME. Les associations européennes ont adopté un document dans lequel elles mettent l’accent sur leurs exigences concernant une nouvelle Constitution Européenne.

Les représentants des PME européennes déclarent que dans l’Union actuelle, la règle de l’unanimité a beaucoup retardé de nombreux actes législatifs importants, lesquels sont essentiels pour les PME. Par exemple, l’Union n’ a pas encore été capable d’adopter une législation introduisant un certain degré d’harmonisation de la fiscalité des entreprises. « Lorsque l’Union embrassera ses 10 nouveaux membres, la règle de l’unanimité représentera un obstacle encore plus grand au progrès dans des cas vitaux. Ce genre d’inflexibilité ne devrait pas être repris dans le nouveau traité ou la nouvelle constitution de l’ Union » a déclaré **Hans Werner Müller**, Secrétaire Général de l’ UEAPME . C’est pourquoi les rédacteurs de la Convention devraient envisager l’extension des domaines auxquels seraient appliqués le vote à la majorité qualifiée.

Ensuite les PME européennes plaident en faveur de la procédure de co-décision comme étant la règle normale. L’extension de cette procédure à des domaines de politique européenne où l’application de la co-décision n’est pas encore possible aujourd’hui tels que certains domaines du marché du travail et de politique sociale, renforceraient la légitimité démocratique de l’Union. Enfin, une procédure législative plus ouverte et transparente assurerait sans préjudice un plus ample consultation des parties prenantes, telles que les organisations professionnelles.

Finalement, les représentants de associations PME européennes ont réclamé l’intégration de la Charte pour les petites entreprises, laquelle avait été adoptée en 2000 par les chefs d’Etat et de gouvernement à Feira, dans la seconde partie de la nouvelle constitution. « Il s’agit là d’une requête normale qui ne devrait pas poser de problèmes étant donné la reconnaissance largement propagée du rôle et de l’importance des PME dans l’économie européenne » a conclu Müller. L’inclusion de l’essence de la Charte garantirait un statut juridique à la reconnaissance de l’importance des PME.

***** End *****

Note to editors: For further information, please contact Christina Linderholm on tel +32 2 230 7599

Raphael Anspach, Press officer
Tel: +32 2 230 7599/ Fax: +32 2230 7861
Email: pressoffice@ueapme.com
Web: www.ueapme.com/pressroom